

Divorce à l'amiable

Ce qui coince vraiment, même en accord

Cap Clarté · Suisse romande

DEUX VOIES POSSIBLES

✓ Accord complet

Les deux époux s'entendent sur tout — voie la plus rapide.

Art. 111 CC

→ Accord partiel

Accord sur le principe — le juge tranche les points restants.

Art. 112 CC

DURÉE MOYENNE — DÉPÔT AU JUGEMENT

3 à 5 mois

Les points les plus souvent sous-estimés

1

Le partage du 2e pilier (LPP)

Par moitié, indépendamment du régime matrimonial — souvent découvert tard.

2

Les contributions d'entretien

Montant, durée, conditions de révision à définir précisément.

3

La garde et le quotidien des enfants

Résidence, semaines, vacances, communication entre parents.

4

La liquidation du régime matrimonial

Biens, dettes, logement — souvent reportés « pour plus tard ».

Cadre légal

Pour être ratifiée, la convention doit être claire, complète et non manifestement inéquitable (art. 279 CPC — [fedlex.admin.ch](https://www.fedlex.admin.ch)). Sinon, elle est renvoyée par le juge.

Documents à préparer pour la requête

- ✓ Livret de famille · attestation de résidence
- ✓ Fiches de salaire récentes · déclaration d'impôt
- ✓ Certificat LPP — inventaire des avoirs de prévoyance
- ✓ Plan parental si des enfants sont concernés

Liste indicative — variable selon le canton, à confirmer avec votre avocat·e

« Un divorce à l'amiable ne réussit pas parce que les deux personnes sont d'accord. Il réussit parce qu'elles arrivent préparées. » — Amandine Devergies